

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 628 362

(21) N° d'enregistrement national : 88 03261

(51) Int Cl⁴ : B 42 F 1/02, 9/00.

(12)

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'ADDITION
À UN BREVET D'INVENTION**

A2

(22) Date de dépôt : 14 mars 1988.

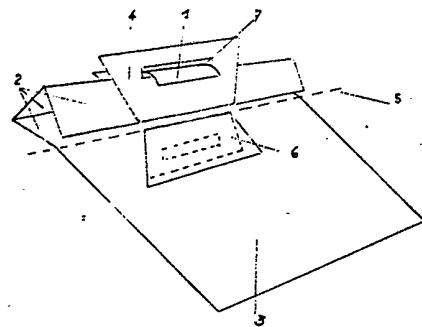
(30) Priorité :

(43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 37 du 15 septembre 1989.

(60) Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés : 1^{re} addition au brevet 88 00538 pris le 19 jan-
vier 1988.

(54) Procédé de reliure de feuillets utilisant un profilé de section triangulaire muni d'un appareillage à ressort pour le
pincement des feuillets.

(57) Ce procédé de reliure utilise comme dispositif un tube 1
en matière plastique ou en métal fendu dans sa longueur pour
coiffer par effet de ressort un profilé de section triangulaire 2
opérant le pincement des feuillets. L'appareillage comporte
deux pattes 4 et 6 incorporées au profilé et coiffées par le
tube au moyen d'une fente 7. Lesdites pattes articulent le
dispositif à effet de ressort pour le pincement des feuillets.



FR 2 628 362 - A2

D

Le présent additif concerne l'adjonction de deux pattes (4 et 6) rattachées de part et d'autre au profilé pour ensuite être rabattues sur les côtés à l'intersection de ceux-ci.

Les deux pattes susdites sont maintenues au moyen de ce tube (1) 5 fendu dans sa longueur, et introduit dans une fente (7) aménagée dans l'une et l'autre patte. Donc, le tube vient coiffer le profilé en s'introduisant dans cette fente pour fixer les pattes lesquelles vont jouer le rôle de leviers en prenant appui sur le tube pour soulever les côtés serrés par l'effet de ressort dudit tube.

10 Ce perfectionnement apporté au brevet principal permet l'introduction facile des documents à relier. L'aménagement des deux pattes dans le prolongement des côtés du profilé se fait par découpage dans le rabat ou plateau (3) pour la fabrication d'une écritoire ou d'un classeur. L'articulation de ces pattes requiert la pratique d'une 15 demi-coupe, ou bien un rainage dans l'emploi du plastique moulé et non rigide.

En conclusion, ce perfectionnement transforme l'appareillage à ressort en une pince suite à l'adjonction des pattes faisant levier; il permet l'utilisation d'un tube plus rigide si nécessaire pour 20 renforcer le pincement. Cet appareillage peut servir à un usage autre que celui de procédé de reliure. En effet, partie intégrante de cet appareillage, la dimension du profilé peut coïncider ou non avec celle du tube pour la réalisation d'une agrafe à pincer, par exemple, ou bien une autre application nonobstant celle de procédé de reliure, et ce 25 au moyen de ce dispositif dans sa polyvalence d'emploi. Car l'appareillage se présente comme une pince circonscrite à ses leviers (4 et 6), à son ressort (1) et à ses pinces (2).

R E V E N D I C A T I O N S

I/ Procédé de reliure selon la revendication I du brevet principal. Faisant l'objet du présent additif, le perfectionnement consiste dans l'adjonction de deux pattes (4 et 6) rattachées de part et d'autre au profilé (2) et se rabattant sur les côtés dudit profilé à l'intersection de ces derniers. Ces deux pattes sont maintenues rabattues par le tube qui les enserre en pénétrant par une fente (7) pratiquée dans lesdites pattes, et il coiffe le profilé pour réaliser une pince articulée par ces deux pattes servant de leviers en prenant appui sur le tube.

10 2/ Procédé selon la revendication I caractérisé en ce que le perfectionnement apporté à l'appareillage à ressort fait de celui-ci une pince par l'adjonction des pattes (4 et 6) prenant appui sur le tube. Le procédé utilise donc cette pince qui s'ouvre pour l'introduction des feuillets, et qui se ferme par le jeu de ressort du tube afin de relier par pincement des côtés du profilé servant de pinces dans tout le développement ou dimension du profilé utilisé.

15 3/ Procédé selon la revendication 2 caractérisé en ce que l'appareillage s'affirme comme étant une pince circonscrite à ses leviers (4 et 6), à son ressort (1) et à ses pinces (2). Il s'ensuit donc que, servant à un procédé de reliure, cet appareillage devient un dispositif de pince pour la réalisation d'une agrafe à pince ou autre application selon les caractéristiques de son fonctionnement et de sa mise en oeuvre avec un tube en plastique ou en métal, et un profilé de section triangulaire en plastique rigide ou moulé devant s'articuler pour obtenir un effet de pincement.

2628362

PLANCHE UNIQUE

